

Commune de LAVAU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Date de la convocation 25 mai 2023

Date d'affichage : 25 mai 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 9 - Présents : 8 - Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de LAVAU, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur Gérard d'ASTORG, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOURGUIGNON Nadine, CARLIER Elisabeth,
Messieurs BOURGUIGNON Dominique, BOUGEARD-DONNEGER Thierry, REBOLLO Philippe, d'ASTORG
Charles, CHATARD Frédéric,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents (excusés) : Monsieur BRIÉ Jean-Luc – POUVOIR à Madame CARLIER Elisabeth

Monsieur Philippe REBOLLO a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 12 avril 2023**
- **Délibération : Changement de la conduite d'eau potable rue du Puits de la Cure (M49)**
- **Délibération : Demande de subvention DETR au titre des études de faisabilité de réhabilitation du logement rue des Religieuses**
- **Délibération : Avenant aux devis de restauration de la Marlotte**
- **Délibération : Mise en place d'un référent déontologue pour les Elus**
- **Délibération : Convention d'assistance technique avec l'ADT – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans le village**
- **Questions et affaires diverses**

- Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **CHANGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE RUE DU PUIITS DE LA CURE (budget EAU et ASSAINISSEMENT M49)**

Les travaux de réfection de la rue du Puits de la Cure sont commencés depuis mercredi 7 juin.
Il serait souhaitable de profiter des travaux actuels pour changer la conduite d'eau potable qui est vétuste.
le Maire présente donc aux conseillers, un devis de l'entreprise RTP pour le changement de la conduite, dont le montant s'élève à 19 929,38 € HT (23 915,26 € TTC).

Ces dépenses d'investissement se feront sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT M49.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition de l'entreprise RTP pour un montant de 19 929,38 € HT,

AUTORISE le Maire à signer ce devis.

- **DEMANDE DE SUBVENTION DETR AU TITRE DES ETUDES DE FAISABILITE DE REHABILITATION DU LOGEMENT RUE DES RELIGIEUSES**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier rue des Religieuses, il est nécessaire de faire appel à un cabinet pour effectuer une étude de faisabilité. Le cabinet retenu est la société L.A.O. (Ludique Architecture Objet – 6 rue Arnold Géraux 93450 L'ILE SAINT DENIS).

Sa mission sera d'identifier les potentielles activités à développer, de diagnostiquer le bâti existant avec la réalisation de sondages et diagnostics et ainsi définir des scénarios d'occupation du bâtiment.

Le Conseil Municipal demande que l'étude de faisabilité soit dans un premier temps, orientée sur la réalisation d'un bar-restaurant.

Une subvention DETR peut être sollicitée pour cette opération.

Le conseil municipal après délibération valide la proposition financière et autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50% du montant HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant subventionnable H.T.: 26 720,00 €

Détail des dépenses

Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier dans le cadre d'un projet d'un commerce multiservices

Détail des subventions demandées : DETR 50 % : 13 360,00 € HT

Fonds propres : 18 704,00 € TTC

- **AVENANT AUX DEVIS DE RESTAURATION DE LA MARLOTTE**

Dans le cadre de la restauration de la Marlotte, le devis de charpente et le devis de couverture initialement établis fin 2020 ont été réactualisés suite à la hausse du coût des matériaux.

Les devis s'élèvent donc à :

- Travaux de charpente : 5 016,00 € TTC (+ 900,00 € TTC)
- Travaux de couverture : 15 084,22 € TTC (+ 1 372,00 € TTC)

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à signer ces devis réactualisés.

- **MISE EN PLACE D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**

Les communes ont l'obligation de désigner un référent déontologue chargé d'apporter, à tout Elu, tous les conseils utiles au respect des principes déontologiques notifiés dans la charte de l' élu local.

La Communauté de Communes propose aux communes de Puisaye Forterre de nommer le même référent, à savoir, Monsieur Gérard BRUN.

Vu l'article 1111-1-1 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 1111-1-A et suivants du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales visées à l'article L5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Après avoir entendu et sur proposition du Maire,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Gérard BRUN comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus locaux tout conseil utile au respect des principes déontologiques jusqu'au 31 décembre 2023,
PRECISE que tout conseiller local pourra saisir Monsieur Gérard BRUN conformément au règlement de saisine annexé.

- **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC L'ADT – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de circulation, de stationnement et de cheminement dans la traversée d'agglomération sur la RD 965 et dans la continuité de la première mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage que l'A.T.D. 89 a réalisé (phase d'aide à la décision – étude d'opportunité et de faisabilité technique – analyse des besoins et des contraintes techniques et réglementaires - élaboration des pièces nécessaires au montage du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police), l'A.T.D. 89 propose une seconde mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à savoir :

- Elaboration du dossier de demande de subvention
- Mise au point technique
- Assistance dans le choix des entreprises (dossiers de consultation, analyse des offres)
- Phase travaux et suivi (compte-rendu des réunions, visites de chantier...)
- Phase de réception (Procès-verbal, ...)

Le montant des honoraires est calculé en fonction d'une estimation du temps passé multiplié par le coût d'intervention à la journée : 12 jours x 325,00 € HT par jour, soit **3 900,00 € HT (4 680,00 € TTC) – des réunions supplémentaires pouvant être nécessaires.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaitent avoir plus d'informations sur les missions mentionnées dans la convention avant signature.

Le Maire propose de se retrouver le 15 septembre prochain à 14h30.

- **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

Le système d'alerte à la population (sirène) a été remis en place à la Mairie. Les habitants de LAVAU seront prévenus lors des essais périodiques de fonctionnement.

Le feu d'artifices sera tiré le vendredi 14 juillet prochain à 23 heures, à l'étang de Lavau. La retraite aux flambeaux démarrera à 21h30 du parking de la Mairie.

Nous avons demandé aux domaines, une estimation de la parcelle cadastrée O121, route du Chaillou, appartenant à l'indivision Gilotte. Pour instruire notre demande, il est nécessaire d'établir un certificat d'urbanisme.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de conseil d'école.

La 38^{ème} Foire – Vide Grenier aura lieu le dimanche 16 juillet 2023. Le Maire propose de faire appel à des gendarmes réservistes pour plus de sécurité pendant cette journée.

Dominique BOURGUIGNON propose l'achat de 8 panneaux réfléchissants pour compléter les décorations de Noël, pour un montant de 2 090,00 euros HT (2 508,00 euros TTC). Les membres du Conseil, à l'unanimité, valide cette commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 36 minutes.

Le Maire,
Gérard d'ASTORG



Le Secrétaire de Séance,
Philippe REBOLLO

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Philippe Rebollo', is written over the name of the secretary of the session.